

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2023

Membres en exercice : 15	Date de la convocation : 14/06/2023 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 19 juin 2023, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Présents : 11	
Représentés : 4	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE
Votants : 15	Représentés : Emilie LEFEBVRE par Alain BOURDET, Florian LAFLORENCIE par Jean-François GUERRAND, Nathalie BRUNET par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents :
Secrétaire de séance :	Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 19 juin 2023
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 24 juillet 2023

Objet : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins de la collectivité, Mme la Maire propose la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service égale à 28h à compter du 1er septembre 2023.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter la proposition de Mme la Maire pour créer un emploi d'adjoint technique territorial de 28h hebdomadaires à compter du 1er septembre 2023,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

RF
CAHORS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/07/2023
046-214602732-20230619-DE_2023_32-DE

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.